

Des difficultés à régler vos factures ? Bon à savoir : le dispositif PASS'EAU

Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre (VBG) et son délégataire, SE3R (Service des Eaux des 3 Rivières), se sont engagés vis-à-vis des plus démunis avec la mise en place d'un dispositif de tarification sociale de l'eau : **Le Pass'eau**. Cette aide financière pour le paiement des factures d'eau peut être attribuée aux familles et à toute personne éprouvant des difficultés également temporaires.

Seules les communes, communautés de communes et la communauté urbaine, adhérentes à VBG, sont concernées. Dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute Vienne, les maisons du départements (MDD) du secteur géographique interviennent via les assistants du service social polyvalents de secteur.

La prise en charge ne peut accéder 60% de la facture pour une aide maximale de 160€. La décision de l'attribution de cette aide est étudiée par les services du Conseil Départemental.

Pour l'année 2023 le quotient familial d'éligibilité au Pass'eau est 40% supérieur à celui du FSL (fonds de solidarité logement) :
1 personne : 1072€ - 2 personnes : 1522€ - 3 personnes : 1745€ - + 265€ par personne supplémentaire.

Les maisons du département par Communes

